

Le Mans le 03 avril 2015

Compte-rendu Conseil Départemental d'Action Sociale du 03 avril 2015

Vous trouverez ci-après la déclaration liminaire lue en séance du 3 avril 2015.

Celle-ci s'inquiétait de l'avenir de l'assistant de délégation à l'action sociale (40% des délégations en sont privées). Le président a réaffirmé son souhait de voir les effectifs de l'action sociale suffisamment dotés. Mais au cours de la séance, nous avons bien compris que l'assistante, après son départ, ne serait pas remplacée.

Installation du CDAS:

Le CDAS s'est réuni pour la première fois depuis les élections.

Vos camarades de la CGT (Nathalie Bouyssou, Anne Marie Thuaudet-Plu, Karine Follin, Jean Christophe Orlandini-Teyssier), Solidaires, FO étaient présents, CFDT absent excusé.

M Palussière présidait la séance accompagné de notre Déléguée à l'action sociale, Joëlle Laurent, de Sébastien Bacon, nouvel assistant social, (depuis le 2 février 2015) et de Bernadette Sarrazin, assistante de délégation.

Le règlement intérieur sera présenté une fois adopté par le CNAS.

Approbation du Procès verbal du CDAS du 18 novembre 2014:

Adopté à l'unanimité.

Compte rendu d'activité de la délégation d'action sociale de la Sarthe Pour 2014.

La diminution des effectifs se ressent aussi au niveau de l'action sociale ; à présent, le nombre des bénéficiaires retraités est supérieur au nombre d'actifs (retraités : 41 %, actifs 37%, enfants : 22%).

Restauration collective

80 % de l'effectif du département bénéficient d'une restauration collective, 20 % ont un titre restaurant.

Le poste le plus important est la subvention de la restauration collective (RIA, Restaurants financiers, Tickets restaurants, restaurants conventionnés) aussi bien financièrement qu'en temps de travail pour la Délégation.

Il est à noter une baisse de fréquentation généralisée due à la baisse des effectifs, toutefois

la baisse anormale de la fréquentation du restaurant ALTADIS (nouvellement LOGISTA France) semble venir de la piètre prestation culinaire. Notre déléguée nous a fait part de ses recherches quant à une convention supplémentaire avec le restaurant de la MSA rue Paul Ligneul.

Le RIA PAIXHANS ouvrira le 1^{er} octobre 2015 : 175 places assises pour 300 à 400 repas envisagés.

La convention du prestataire API pour le RIA MAINE 2000 arrive à son terme le 1^{er} août. Elle a fait l'objet d'un appel d'offre. L'étude des dossiers est en cours.

Les bénéficiaires du RIA Maine 2000 auront accès au RIA PAIXHANS (ils seront gérés par la même association).

Nous nous félicitons qu'au niveau national, la valeur du ticket restaurant soit passée à 6€ au lieu de 5€. Toutefois les représentants CGT du CDAS réclament un ticket à 7€ minimum. Le ticket restaurant sera dématérialisé au 1^{er} janvier 2016, après une expérimentation de 6 mois, en cours dans le Maine et Loire.

L'arbre de Noël

Suite à enquête, la formule actuelle (spectacle, jouets, goûter est maintenue). Moment de convivialité très apprécié, l'arbre de Noël représente un temps fort de l'action sociale. Le coût moyen par enfant : 47,40€ (spectacle, goûter, cadeaux).

Cette année, le goûter se passera au Centre de l'Etoile rue Albert Maignan (40 places de parking).

Chaque année, la dotation en places pour le spectacle est supérieure aux demandes des actifs avec enfants. Elles sont alors proposées aux retraités et aux autres actifs.

Excursions sorties

Pour les actifs : week end à La Rochelle le 30 et 31 mai 2015. Cette sortie ayant remporté un vif succès, toutes les places ont été attribuées.

De même, pour la sortie à Honfleur des retraités du 19 mai 2015.

Le Mans le 03 avril 2015

Autres actions sociales locales

Vous pouvez bénéficier de consultations prises en charge par l'Action sociale auprès de :

- psychologue
- avocat
- notaire
- Conseiller en Economie Sociale et familiale.

N'hésitez pas à prendre contact avec la déléguée.

Projets en cours et nouveautés.

- Une expérimentation d'extension des CESU garde d'enfants aux 6-12 ans.
- Dématérialisation des chèques vacances.

Vous pouvez vous renseigner pour l'ensemble de l'action sociale sur le site local suivant :

http://monalize.alize/gcp/pages/site/alize/lang/fr/Accueil/RessourcesHumaines/Action_sociale/Les_intranets_depart134523/72_Sarthe50716

Informations Section Régionale Interministérielle de l'Action Sociale (SRIAS).

- CESU Aide à domicile

La SRIAS a décidé que ce dispositif pouvait être ouvert à tous les agents de l'Etat en activité (non retraité) sur la région des Pays de la Loire, éligibles à l'action sociale interministérielle, sous conditions diverses (problèmes de santé, congé maternité, décès d'un conjoint, hospitalisation, garde d'enfant lors de formation – famille monoparentale en priorité, etc. ...).

N'hésitez pas à contacter l'assistant social pour toute demande.

- Crèches :

ouverture de 6 berceaux (4 à la Chapelle St Aubin – bilingue; 2 à la crèche « Com 3 Pom » au Mans)

-Vacances:

La SRIAS a signé diverses conventions avec des partenaires afin d'obtenir des tarifs préférentiels pour des séjours enfants ou adultes (Vacances Pour Tous, VTF...)

Vous pouvez consulter leur site : <http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr/Action-sociale-interministerielle>

La séance a été levée à 12h30, l'ordre du jour étant épuisé.

Vos représentants au CDAS :

Anne-Marie THUAUDET-PLU	02 43 43 58 19
Nathalie BOUYSSOU	02 43 83 82 16
Karine FOLLIN	09 70 27 54 62
Jean Christophe ORLANDINI-TEYSSIER	02 43 43 58 25

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Dans la note d'orientation ministérielle pour l'action sociale en 2015 du 18 décembre 2014, nous constatons avec regret, la participation à l'effort de réduction des emplois des ministères économiques et financiers de l'action sociale. En l'occurrence, les assistants de délégation dont la mise à disposition n'est pas renouvelée, devront réintégrer les services. Or, il s'avère qu'au niveau national, d'ors et déjà, 40 % des délégations ne fonctionnent plus qu'avec pour seul personnel le délégué, seul face à toutes les tâches.

Dans le contexte actuel, il serait préjudiciable que la qualité de l'action sociale, si nécessaire au bien être des agents, soit réduite faute de moyens humains suffisants.

